

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VENDREDI 19 JUILLET 2024



Le rapport “charges et produits” pour 2025 : régulation des demandes et prévention, deux piliers pour améliorer l'accès aux soins en orthophonie

Dans son rapport intitulé “Améliorer la qualité du système de santé et maîtriser les dépenses”, feuille de route et document de travail pour l'administration et le Parlement en vue du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2025, l'Assurance Maladie propose de généraliser la Plateforme de Prévention et de Soins en Orthophonie (PPSO) afin d'aider les usagers à qualifier leurs besoins d'orthophonie.

Au cœur des 30 propositions portées, ce souhait de généraliser la régulation en demandes de soins en parallèle du déploiement progressif de l'accès direct reconnaît et consacre le travail mené depuis 2019 par l'ensemble des acteurs de monde de l'orthophonie.

En effet, La Plateforme Prévention et Soins en Orthophonie (PPSO) est un dispositif gratuit pour les usagers et usagères du système, pensé par des orthophonistes et issu d'une collaboration entre la Fédération nationale des orthophonistes (FNO), les syndicats régionaux, les Unions régionales des professionnels de santé (URPS) et les associations de prévention.

Ce dispositif permet de répondre aux questions et inquiétudes des usagers, de déterminer la nécessité ou non d'un bilan orthophonique, de réguler la demande de soins, de proposer les premiers conseils et recommandations en attendant le rendez-vous orthophonique et de répondre à la saturation des cabinets. Il permet parallèlement de soulager les orthophonistes qui ne parviennent plus à répondre aux sollicitations, afin de prévenir l'épuisement professionnel.

Pour une généralisation du dispositif à l'ensemble du territoire avec une cible de 480 régulateurs (contre 112 actuellement), un budget de près de 3,4 M€ par an est nécessaire (dont 2,4 M€ pour la régulation).

Après plusieurs mois de discussion avec les équipes de l'Assurance Maladie, cette généralisation portée dans le cadre du rapport charges et produits pour 2025 et qui devra passer dans la loi de financement de la sécurité sociale 2025 pour être appliquée, constitue une réponse pertinente et cohérente pour les patients en attente de soins orthophoniques et permet de soulager les orthophonistes en activité.

Contact presse

Sarah Degiovani - Présidente

06 48 13 46 39

Niels Lagrange - Délégué général

07 60 10 22 61